

Reglement

Le présent règlement est conclu dans le cadre de la manifestation sportive dénommée « L'Azassienne » organisée par le foyer rural d'Azas le 14 Mai 2023.

- L'Azassienne n'est pas une compétition (pas de chronométrage, pas de classement). A ce titre, un certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du VTT ou de la marche à pied. Le participant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique.
- L'Azassienne est une randonnée encadrée. Le participant a la possibilité d'adapter la longueur du circuit en fonction de ses aptitudes physiques sans avoir à surpasser ses limites. Un affichage clairement identifié le long du parcours permettra aux participants à quelques endroits de pouvoir raccourcir la distance autant en VTT qu'en marche à pied.
- L'Azassienne propose différentes options de participation qui permettent à chacun de trouver la formule adaptée à leur condition physique.
- L'Azassienne emprunte des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. A ce titre le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique à l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de réduire quelque peu les distances au dernier moment en particulier pour des raisons météorologiques.
- Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par l'organisation, le participant reconnaît et convient que les activités sportives liées à la pratique du VTT et de la marche à pieds dans le cadre de la manifestation sportive dénommée L'Azassienne peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels. A ce titre le participant décharge l'association « Foyer Rural d'Azas » et chacun de ses membres de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels.
- Le port du casque est obligatoire pour la partie VTT de L'Azassienne.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.
- Le participant s'engage à respecter la faune, la flore et à gérer ses éventuels détritrus.
- L'inscription à l'Azassienne vaut acceptation du présent règlement.